Observatoire d'Études Géopolitiques

Bulletin de l'Observatoire d'études géopolitiques

www.etudes-geopolitiques.com N° 71, Janvier-février 2021

ÉDITORIAL

Les États-Unis reconnaissent la marocanité du Sahara « occidental »

Charles Saint-Prot
Directeur général de l'Observatoire d'études géopolitiques

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Maroc, David Fischer, a dévoilé le 12 décembre 2020 la nouvelle carte du Maroc adoptée par l'administration américaine.

Lors de l'entretien qu'il a eu, le 10 décembre, avec le Roi du Maroc, le président des États-Unis a annoncé que les États-Unis reconnaissent la souveraineté marocaine sur les territoires du Sahara dit occidental et que Washington va ouvrir un consulat à Dakhla au Sahara marocain. Ce consulat servira de base au développement du territoire, avec des investissements, en particulier dans les secteurs de la banque, de l'hôtellerie et des énergies renouvelables, de 3 milliards de dollars. Selon le président des États-Unis *« Le Maroc a reconnu les États-Unis en 1777. Il est donc approprié que nous reconnaissions leur souveraineté sur le Sahara occidental »*. Il a ajouté que le plan d'autonomie proposé par le Maroc pour régler ce conflit artificiel *« est une proposition sérieuse, crédible et réaliste et la seule base pour une solution juste et pérenne afin d'assurer paix et prospérité ! »* C'est dans ce contexte que le président Trump a informé le Roi du Maroc de la promulgation d'un décret présidentiel visant à reconnaitre la pleine souveraineté du Royaume du Maroc sur l'ensemble de la région du Sahara Marocain, avec effet immédiat. Pour le Maroc c'est d'autant plus important que cela représente un renforcement considérable de sa politique africaine et c'est un excellent signe pour les pays africains qui ont déjà reconnu la marocanité des provinces du sud marocain.

Il est indéniable que la décision américaine qui ne pourra pas être remise en question par une autre administration américaine, constitue une formidable victoire pour le Royaume marocain qui n'a pas manqué de saluer la prise de position historique de Washington.

Il est vrai que c'est de la part des États-Unis, un soutien franc et sans ambiguïté à la marocanité du Sahara, donc un nouveau camouflet infligé au régime algérien et aux séparatistes du Polisario qui menacent la stabilité et la paix dans toute la région saharo-sahélienne.

Le Roi Mohammed VI a également affirmé que le Maroc allait reprendre les contacts officiels avec les autorités d'Israël en procédant à la *« réouverture des bureaux de liaison dans les deux pays, comme cela fut le cas pendant plusieurs années jusqu'en 2002 »*.

Par ailleurs, il a annoncé que son pays veut accorder des autorisations de vols directs pour le transport au Maroc des membres de la communauté juive marocaine (700 000 personnes environ). Mais, en même temps, le Souverain chérifien a rappelé que le Maroc soutient une solution au conflit israélo-arabe fondée sur deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, et que les négociations entre les parties palestinienne et israélienne restent le seul moyen de parvenir à un règlement définitif, durable et global de ce conflit. En sa qualité de Président du Comité Al-Qods, le Roi a insisté sur *« la nécessité de préserver le statut spécial de cette ville »*. Finalement, le Roi a souligné l'engagement permanent et soutenu du Maroc en faveur de la juste cause palestinienne et *« sa détermination à continuer à contribuer efficacement et de manière constructive à une paix juste et durable au Moyen-Orient »*. Ainsi, on ne peut pas dire que le Maroc a cédé à un quelconque chantage des États-Unis car il s'inscrit très clairement dans la ligne du plan arabe de paix proposé lors du sommet arabe de Beyrouth en 2002 et adopté lors du sommet de Riyad en 2007. De fait la balle est toujours dans le camp des Israéliens qui doivent choisir entre la guerre ou la paix.

Dans cette affaire on ne peut que regretter l'atonie de la diplomatie française et le déclin de la grande politique arabe de la France restaurée par le général de Gaulle. Il est en effet déplorable de voir la France une nouvelle fois hors jeu alors que c'est évidemment Paris qui aurait dû prendre l'initiative d'ouvrir un consulat au Sahara marocain et d'affirmer l'incontestable marocanité de ce territoire comme elle le fit naguère sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing,

Référence : THEATRUM-BELLI.COM

Biden changera-t-il la politique des États-Unis

Doyen Jean-François Poli
Directeur des programmes de l'OEG

Le chœur des vierges qui est censé éclairer l'opinion, dans notre pays, comme dans bien d'autres d'ailleurs, est en pâmoison, proche de l'extase, à l'idée que très prochainement, leur champion, à savoir Joe Biden, sera président des États-Unis. Rien n'est encore certain pourtant, et la prudence s'impose, tant les recours et les allégations de fraude à l'égard du processus électoral sont nombreux. Les observateurs sérieux considèrent qu'il y a matière à questionnement, même si on ne les entend guère dans nos contrées.

Quoi qu'il en soit, va-t-on passer de l'ombre à la lumière avec le nouveau locataire annoncé de la Maison Blanche ? Nous ne le croyons pas et cela pour plusieurs raisons. Il faut d'abord noter que Joe Biden n'est pas un nouveau venu dans le domaine politique et qu'il a été le Vice-président de Barak Obama pendant ses deux mandats, ce qui nous permet de considérer qu'il s'inscrit dans la même démarche idéologique, qui était aussi celle du Président Clinton. De sorte que la matrice qui guidera ses actions est déjà largement connue, hélas.

Elle est marquée par plusieurs axes qui n'ont rien de novateurs.

Pour ce qui concerne la zone d'instabilité du Proche-Orient, il apparaît que la politique qui sera mise en œuvre ne subira que des réajustements, notamment en faveur de l'Iran contre les Arabes. Pour le reste, elle consistera en une action manifestement en faveur de l'État d'Israël, en laissant toujours pour compte les intérêts légitimes de la nation palestinienne qui ne se verra pas reconnaître son droit à la souveraineté sur sa terre. A cet égard, il ne faudra pas se laisser abuser par l'apparence policée et francophone – qui ne constitue en rien un gage d'approche sérieuse des problèmes quand on sait que toute personne un tant soit peu cultivée aux États-Unis revêt ces caractéristiques – du futur Secrétaire d'État, Anthony Blinken, qui a d'ores et déjà mis en avant le rôle de pivot et de modèle d'Israël. C'est d'ailleurs le même qui, lors d'une conférence en 2017, a indiqué avoir été marqué par la Shoah et profondément influencé par l'histoire de son beau-père, qui a survécu aux camps d'Auschwitz et de Dachau. Cela en soi n'est en rien critiquable, bien évidemment, mais permet de comprendre ce qui pourra être l'orientation possible d'une politique à venir. Dès lors, la reconnaissance des droits des Palestiniens, dont celui à un État avec des frontières stables et reconnues par tous, sera pour le moins ardue à mettre en avant. On peut même craindre dans ces conditions, de la part de Joe Biden, une politique anti palestinienne.

D'un point de vue plus général, Joe Biden s'inscrira vraisemblablement dans le vaste mouvement d'une prétendue *« mondialisation heureuse »*, dont il est le représentant et à l'égard duquel on a vu, et on verra, les ravages.

Joe Biden n'est en cela que le continuateur des basses œuvres de Barak Obama et de ces doctrines de la diversité source de destruction de tout ce qui fait lien et qui, sous prétexte de libération de l'individu, conduisent en réalité à l'asservir encore plus aux puissances du marché. C'est de cette illusion qu'on s'est servi pour promouvoir et soutenir des mouvements de déstabilisation dans ce qui a été si niaisement qualifié de *« printemps arabes »*, et qui n'ont été que des feux de paille, tant ils étaient privés des réels soutiens populaires. Pour autant, hélas, les ferments du désordre vont couver pendant longtemps sous les cendres, prêts à être attisés par les apprentis-sorciers de tous bords.

Ce qui caractérise tout cela est toujours la même volonté d'une domination des peuples et des nations qui perdent alors toute souveraineté. Cela est parfaitement illustré par ce propos de Joe Biden qui, comme programme des jours nouveaux, et forcément heureux, qu'il annonce, indique qu'avec son avènement espéré l'Amérique sera de nouveau prête à *« guider le monde »…*

Ne nous y trompons pas, au-delà de ce qui peut paraître même maladroit, il y a une véritable feuille de route. Celle qui consiste évidemment à considérer qu'il n'y a que des brebis, plus ou moins égarées, que l'on doit guider vers le droit chemin, celui de la domination d'un seul. Le postulat de base serait-il donc bien celui de l'Amérique nouvelle qui dirigerait le reste du monde ? On ne sait, mais cela y ressemble un peu. Si c'était le cas, il y aurait un risque d'abaissement des nations et de leur souveraineté, dont il convient de sauver ce qui reste et de reconquérir ce qui a été perdu. L'opposition de la future administration des États-Unis aux États dirigés par des « populistes » - selon la terminologie usée par ceux qui en réalité méprisent souverainement le peuple - comme par exemple la Pologne et la Hongrie, illustre parfaitement l'agenda qui sera poursuivi.

On se trouve donc dans un retour aux vieilles ficelles du « laisser faire laisser passer » que l'on veut imposer partout avec un Guide suprême autoproclamé qui ne se cache même plus. Il est d'ailleurs frappant de constater l'asservissement intellectuel de ceux qui se présentent comme nos élites et qui ne sont que les serviteurs zélés de ce Veau d'or de la marchandisation généralisée, qui viennent nous dire de nous réjouir de ces nouveaux temps annoncés par Joe Biden. Il en va de même des médias qui nous servent à satiété leur soupe bien pensante, usant des armes bien connues de la propagande que, pourtant, ils n'hésitent pas à flétrir.

En résumé, ce qu'il faut retenir de ce vaste barnum annoncé est qu'à l'Ouest, il n'y a décidément rien de nouveau...

HOMMAGE

Coralie Delaume, auteur d'ouvrages essentiels (*Europe, les États désunis*, 2014 ; *La fin de l'Union européenne*, 2017 ; *Le couple franco-allemand n'existe pas*, 2018), est morte le 15 décembre 2020. Elle était une militante ardente de la cause des nations contre les cosmopolitismes.

LECTURE

Le professeur Charles Saint-Prot publie au début de 2021 une ***Histoire du nationalisme arabe*** aux éditions du Cerf.

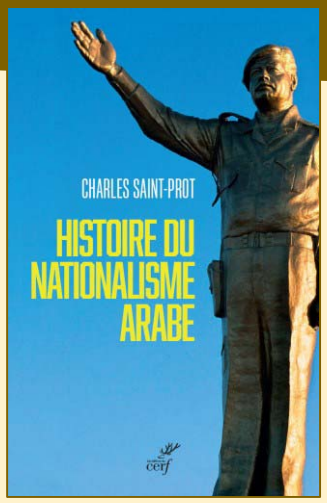

Dialogue de Manama ou cacophonie ?

Professeur Jean-Yves de Cara
Président du conseil scientifique de l'OEG

Désignée comme *« Dialogue de Manama »*, la conférence sur la sécurité qui s'est tenue les 5 et 6 décembre à Bahreïn, et suivie à distance par le Ministre israélien des affaires étrangères, a donné lieu à deux fortes déclarations.

Selon l'*Associated Press*, le Prince Turki el Fayçal qui fut ambassadeur de l'Arabie saoudite aux États-Unis et au Royaume Uni, a vivement critiqué Israël. Il a estimé que cet État est *« une puissance occidentale colonisatrice qui incarcère les Palestiniens dans des camps de concentration sous couvert d'accusations de la plus grande légèreté, sans recours possible à la justice »*. Selon le Prince, les Israéliens « démolissent leurs maisons comme ils veulent et assassinent qui ils veulent. Cette personnalité éminente qui a dirigé les services de renseignement saoudiens pendant plus de deux décennies, affirme que tout accord de normalisation suppose le soutien accordé aux Palestiniens pour obtenir leur propre État indépendant. Bien que le Prince n'occupe aucun poste officiel, son point de vue reflèterait celui du Roi Salman. Inversement, le Prince héritier Mohammed bin Salman se distingue par sa volonté de coopérer paisiblement avec Israël pour contrer la puissance rivale, l'Iran, et stimuler les investissements étrangers en Arabie.

Les propos du Prince Turki s'inscrivent dans le contexte de la normalisation esquissée par les Émirats arabes unis et Bahreïn avec Israël. Traditionnellement pour l'Arabie saoudite toute normalisation avec l'État hébreu implique une paix durable *« à deux États »* dans le cadre d'une solution juste et durable du conflit palestinien. En effet, le Royaume saoudien est constant dans le soutien déterminé à l'Initiative arabe de paix, formulée en 2002 et adoptée en 2007, qui propose à Israël l'établissement de relations pleines et entières en contrepartie de la reconnaissance de la pleine souveraineté de l'État palestinien sur les territoires conquis par Israël en 1967.

À l'admonestation du Prince Turki, le ministre israélien aurait répliqué en exprimant *« ses regrets sur les commentaires du représentant saoudien. Je ne crois pas qu'ils reflètent l'esprit et les changements que l'on observe au Proche Orient »*.

De son côté, M. Abdulatif el Zayani, ministre des affaires étrangères de Barheïn, a corrigé les déclarations intempestives de M. Zayed ben Rashid el Zayani, ministre de l'industrie, du commerce et du tourisme lors de sa visite en Israël quelques jours plus tôt. Ce dernier, sans entrer dans le détail avait laissé entendre que les produits venus des implantations israéliennes seraient traités comme des produits israéliens : "*we will treat Israeli products as Israeli products. So we have no issue with labeling or origin*", avait-il dit à l'agence Reuters.

Le ministre des affaires étrangères a clarifié la position du Royaume sur les marchandises importées depuis les implantations israéliennes en Cisjordanie et sur le Golan. Puis, le ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme a confirmé que les propos du ministre avaient été mal interprétés et que Bahreïn restait *« attaché aux résolutions de l'ONU, de la Ligue arabe et de l'Organisation de la conférence islamique relatives aux colonies en Cisjordanie et sur le plateau du Golan »*.

La résolution 2334 du Conseil de sécurité des Nations Unies, adoptée en 2016, réaffirme que la création par Israël de colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé depuis 1967 n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit internationale et un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États.

En conséquence, elle demande à tous les pays à *« faire une distinction dans leurs échanges entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967 »*. Le droit de l'Union européenne est aussi net. En matière commerciale, il vise à garantir le respect des positions et des engagements de l'Union, conformément au droit international, relatifs à la non-reconnaissance par l'Union, de la souveraineté d'Israël sur les territoires qu'il occupe depuis 1967. Puisque, selon le droit international, le plateau du Golan et la Cisjordanie ne font pas partie du territoire israélien, l'indication *« produit en Israël »* est considérée comme fausse et susceptible d'induire en erreur au sens des règlements européens. En ce qui concerne les produits issus de Palestine qui ne sont pas originaires de colonies de peuplement, la Commission a suggéré, dans une communication de 2015, une indication qui n'induit pas en erreur quant à l'origine, conforme aux usages internationaux et qui serait *« produit originaire de Cisjordanie* (produit palestinien) *»*, *« produit originaire de Gaza »* ou *« produit originaire de Palestine »*[1].

Dans ce contexte, la Cour de justice de l'Union européenne a précisé que le fait d'apposer, sur des denrées alimentaires, la mention selon laquelle l'État d'Israël est leur *« pays d'origine »*, alors que ces denrées sont en réalité originaires de territoires occupés par Israël, serait de nature à induire les consommateurs en erreur. Par conséquent, selon la juge européen la mention du territoire d'origine des denrées alimentaires en cause est obligatoire, au sens du règlement n°1169/2011, afin d'éviter que les consommateurs ne puissent être induits en erreur quant au fait que *« l'État d'Israël est présent dans les territoires concernés en tant que puissance occupante et non pas en tant qu'entité souveraine »*[2]. La Cour a observé que l'information des consommateurs doit permettre à ces derniers de se décider en toute connaissance de cause et dans le respect non seulement de considérations sanitaires, économiques, écologiques ou sociales, mais également de considérations d'ordre éthique ou ayant trait au respect du droit international qui pouvaient, tout autant, influencer les décisions d'achat des consommateurs.

---

1. Communication interprétative relative à l'indication d'origine des marchandises issues des territoires occupés par Israël depuis juin 1967, 205/C 375/05.
2. Arrêt du 12 novembre 2019, *Organisation juive européenne, Vignoble Psagot Ltd c. Ministère de l'économie et des finances*, C-363/18, EU : C :2019 :954.

ACTIVITÉS

Conseil scientifique

Le Dr Kerstin von der Decken (née Odendahl), professeur de droit public à l'Université de Kiel (Allemagne) et directrice de l'Institut Walther Schücking pour le droit international, rejoint le conseil scientifique de l'Observatoire d'études géopolitiques présidé par Jean-Yves de Cara.

Famille

Le professeur Jean-Yves de Cara, président du conseil scientifique de l'OEG, a participé à la conférence sur les Valeurs familiales du 11 décembre 2020 présidée par Katalin Novak, ministre hongrois de la Famille.

Nos sociétés ne peuvent plus évacuer la question spirituelle

Professeur Thierry Rambaud
Directeur des études de l'OEG

Peut-on encore parler d'un dialogue de confiance entre les cultes et les autorités gouvernementales sous la présidence d'Emmanuel Macron ? On peut sérieusement en douter. L'affaire de la *« jauge »* de trente personnes lors de la célébration des cultes a cristallisé le mécontentement des chrétiens et il est revenu finalement au Conseil d'État de rappeler à juste propos comment concilier état d'urgence sanitaire et garanties de l'État de droit. En outre, le projet de loi sur le renforcement des *« principes »* de la république suscite une forte incompréhension dans une partie importante de la communauté nationale et en particulier chez nos compatriotes de confession musulmane. Le *« beau »* principe juridique de laïcité qui devrait unir et rassembler est en train de diviser et d'opposer. La nation est plus que jamais morcelée et les tensions restent fortes. Sans revenir sur l'énumération de propositions que contient le projet de loi mentionné, on voudrait ici formuler quelques observations.

La question de ce qui fait lien social et l'assassinat du Roi le 21 janvier 1793. Comment déterminer ce socle de valeurs et de principes qui permet de faire société ensemble ? La réponse ne peut pas résider dans un universalisme abstrait construit autour d'une philosophie militante de la laïcité. La réponse est certes dans le plein respect du principe juridique de laïcité, dont Jean Rivero a parfaitement montré les vertus juridiques comme signifiant neutralité confessionnelle de l'État, mais surtout dans l'apprentissage et la connaissance de l'histoire et la culture françaises. Faisons des jeunes générations des citoyens, à la fois fiers de leur pays et ouverts au monde et à la diversité qu'il comporte. Faisons comprendre aux jeunes nous avons un projet national de conciliation et non d'exclusion. Or, aujourd'hui, beaucoup pensent que la laïcité républicaine est un canon braqué sur leur foi, et en particulier, leur foi musulmane. Les conséquences en sont non seulement internes pour la cohésion nationale, mais également internationales quand on voit les complications diplomatiques, qui sont en train de résulter de cette politique.

Plutôt que d'ajouter sans cesse de nouvelles interdictions aux libertés, relisons le bel essai de François Sureau, *Sans la liberté* (Gallimard, 2019), il serait temps qu'une vraie réflexion sur la citoyenneté puisse en effet être engagée. Qu'est ce qu'être un citoyen français sans renoncer à une pluri-appartenance ? On peut être un bon citoyen français, tout en pratiquant sa foi, catholique ou musulmane, et en étant fière de ses origines ou de son accent.

La crise actuelle est certes une crise économique, mais également une crise de valeurs. La pandémie a révélé chez chacun un rapport plus profond à la société, à la vie et à l'existence en général. Le politique ne peut pas ignorer ce nouvel état des choses. S'il veut restaurer et renforcer le lien social, il doit certes agir au moyen de l'économie, mais cela ne suffira pas. Nos sociétés actuelles matérialistes ne peuvent plus évacuer la question spirituelle et celle de la transcendance.

Est-ce que nos sociétés sauront s'ouvrir à la transcendance, à la question du sens que se pose chaque homme sans remettre en cause bien évidemment le principe d'égalité devant la loi des individus, croyants ou non, et la garantie des libertés fondamentales ? Les hommes et les femmes ont besoin de sens. Or, la communauté politique n'est pas fondée à conférer ce dernier, elle est juste habilitée à en permettre l'expression légitime. Pour cela, il importe de restaurer une relation de confiance avec les grands courants spirituels et religieux de notre pays. Des initiatives, sans doute émanant de la société civile, devront être prises. L'État devra les regarder avec bienveillance et confiance et non comme une menace.

L'indépendance énergétique de la France en question ?

Michel Ruimy
Professeur d'économie à l'ESCP et Sciences PO
Directeur des études économiques de l'OEG

En 1945, la France, grâce au général de Gaulle, décida de garantir son indépendance énergétique. Au milieu des années 1960, elle souhaita *« sortir du charbon »*, ce qu'elle a fait jusqu'au début des années 2000 où l'électricité nucléaire est devenue dominante. Parallèlement, apparaissait, dans les années 1960, la perspective inquiétante de la fin des ressources carbonées fossiles et, dans les années 1980, la prise de conscience de l'impact de la consommation de ces mêmes combustibles sur le climat de notre planète. La stratégie de la France semblait pertinente puisque les ressources d'uranium sont longues et que le fonctionnement du nucléaire ne provoque pas de gaz à effet de serre.

Pourtant, au moment où le Royaume-Uni envoie un signal politique fort en souhaitant renouveler son parc nucléaire pour atteindre son objectif de neutralité carbone en 2050 et annonce qu'il va faire construire une nouvelle centrale par le groupe public français EDF, le gouvernement français ambitionne le même objectif dans la loi Énergie et Climat, en réduisant, notamment à 50%, la part du nucléaire dans la production électrique d'ici à 2035 (70% aujourd'hui). Et après ? Le pays devra choisir entre poursuivre dans cette voie vers *« 100% de renouvelable »* — ce qui est quasi impossible — ou garder *« une bonne part de nucléaire »*, ce qui implique de conserver un savoir-faire exceptionnel dans le monde.

Qu'est-ce qui a fait douter de la tactique du gouvernement ? Le choix stratégique de l'indépendance énergétique demeure essentiel. L'augmentation de la demande des pays émergents va dépasser notre propre demande et nos arguments de négociation seront limités. En même temps, la crise économique a des conséquences sur notre indépendance énergétique en nous enjoignant de développer des activités stratégiques où nos industries seront compétitives et exportatrices. Cette priorité prend le pas sur les impératifs climatiques. Enfin, le nucléaire ne fait pas bon ménage avec l'éolien et le solaire. Les technologies renouvelables ont le problème d'être intermittentes (Il faut les compléter quand le vent ne souffle pas ou que le soleil ne brille pas). N'oublions pas, la signature de l'accord de Paris en 2015 avait des airs de succès. Cinq ans plus tard, on est passé de la victoire au scepticisme...

L'Observatoire d'études géopolitiques (OEG) de Paris est un institut de recherche qui a pour objet de contribuer à la promotion et au rayonnement de la recherche scientifique dans les différents domaines de la géopolitique.

Il rassemble des chercheurs, des universitaires et des experts indépendants. L'OEG a son siège à Paris, un bureau à Beyrouth pour le Proche-Orient, des représentants au Caire, à Dakar, à Rabat et à Bruxelles, ainsi que des correspondants sur les cinq continents.

- **Directeur général :** Dr Charles Saint-Prot
- **Présidente déléguée :** Dr Zeina el Tibi
- **Directeur des programmes :** Doyen Jean-François Poli
- **Président du Conseil scientifique :** Professeur Jean-Yves de Cara
- **Direction des études :** Professeurs Thierry Rambaud et Michel Ruimy
- **Secrétaire général :** Ronan Wanlin

Siège de l'OEG : 42 avenue Montaigne, 75008 Paris (France).
Secrétariat : du lundi au vendredi de 09h00 0 18h30.
Tél : + 33 (0) 1 77 72 64 27 / **Fax** : + 33 (0) 1 77 72 64 29
Courriel : etudesgeo@yahoo.com
Site : etudes-geopolitiques.com
Directrice de la publication : Dr Zeina el Tibi
ISSN : 2106-5187